



**Comment débuter l'année  
de façon responsable**

**SERVICE du TRANSPORT SCOLAIRE**

*Centre  
de services scolaire  
Harricana*

Québec 

# Bienvenue à bord!

Le guide du transport scolaire est un outil pour tous les usagers. Nous vous le proposons pour discuter avec votre enfant des règles de sécurité à respecter. Les règles du transport scolaire visent à garantir la plus grande sécurité pour tous les passagers, maintenir l'ordre et la discipline pendant le transport et assurer le respect des règles de civilité. Votre enfant est le premier responsable de sa propre sécurité. Nous lui souhaitons la bienvenue!

---

## Table des matières

- Me voici ..... page 1
- Les consignes à suivre .....pages 2-3
- Traverser la rue en toute sécurité .... page 4
- Jeux..... page 5
- Les parents ..... page 6
- M'as-tu vu ? ..... pages 7
- Quelques informations utiles .....pages 8-9
- Les conducteurs..... page 10
- Ça regarde tout le monde ..... pages 11
- Intempéries ..... page12-13

Mon prénom : \_\_\_\_\_



**ME VOICI**  
EN ROUTE vers L'ÉCOLE  
et vers une **SUPERBE**  
**ANNÉE SCOLAIRE!**

Classe : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Repas préféré :  
\_\_\_\_\_

Livre préféré :  
\_\_\_\_\_

Couleur préférée :  
\_\_\_\_\_

Mes qualités  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Je suis le premier responsable de ma sécurité**



## Pour ma sécurité

# Je suis les consignes

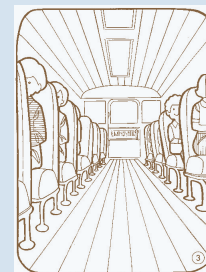


### À l'arrêt d'autobus

1. Rends-toi à l'avance à l'arrêt en marchant.
2. Attends calmement en file.
3. Reste sur le trottoir ou dans ta cour.
4. Avant de t'approcher, attends que l'autobus soit complètement arrêté.
5. À ton tour, monte dans l'autobus en tenant la rampe.
6. Va tout de suite t'asseoir à ta place.

### À bord de l'autobus

1. Parle au conducteur seulement en cas de nécessité ou à sa demande.
2. Reste assis et calme.
3. Garde la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus.
4. Range ton sac sous le siège ou sur toi.
5. Ne lance aucun objet.
6. Parle doucement.
7. Actionne seulement les sorties de secours en cas d'urgence.
8. Garde l'allée libre de passage.
9. Il est interdit de boire ou de manger.



# Au moment de descendre de l'autobus

1. Attends l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter ton siège.
2. Ne cours pas.
3. Si tu dois traverser la rue, suis les étapes à la page suivante.
4. Descends de l'autobus en marchant et éloigne-toi de l'autobus en comptant 10 pas.
5. Sois conscient de la zone de danger.
6. Ne passe jamais derrière un autobus.
7. Avertis le conducteur lorsqu'un objet roule sous l'autobus ou près des roues. Si tu ne peux pas lui parler, demande l'aide d'un adulte ou attends que l'autobus soit parti avant de ramasser l'objet.



**Éloigne-toi de la zone dangereuse en comptant 10 pas.**



***Il est dangereux de rester trop près de l'autobus.***

# Traverser la rue en toute sécurité



**Compte 10 pas**



## Étapes à suivre

1. Averti le conducteur que tu dois traverser si ce dernier est nouveau ou suppléant.
2. Éloigne-toi de l'autobus et compte dix pas.
3. Arrête-toi! Assure-toi que les feux clignotants sont allumés.
4. Regarde le conducteur et attends son signal.
5. Écoute et recule si le conducteur klaxonne.
6. Au milieu de la rue, arrête, regarde à gauche, à droite et encore à gauche pour t'assurer que tous les véhicules sont bien immobiles.
7. Traverse la rue en ligne droite rapidement, sans courir, et éloigne-toi en toute sécurité.



# Trouve les 6 erreurs dans l'image A



# Un parent impliqué est nécessaire

Le plus grand risque pour votre enfant se trouve à l'extérieur de l'autobus et provient soit de l'autobus lui-même, soit de la circulation environnante.

## Votre rôle est de :

- ✓ Rappeler régulièrement les règles de conduite à votre enfant;
- ✓ En début d'année, informer votre enfant, spécialement ceux de 1<sup>re</sup> année, des arrêts d'autobus en milieu urbain;
- ✓ Inciter votre enfant à redoubler de prudence, en tout temps;
- ✓ Respecter les panneaux de signalisation en zone scolaire;
- ✓ Près des écoles, faites attention aux enfants et arrêtez votre véhicule à l'endroit désigné;
- ✓ Respecter les aires réservées aux autobus scolaires;
- ✓ Informer le conducteur et son remplaçant des besoins particuliers de votre enfant. (TSA, TDA/H, trouble d'opposition, etc.)



# M'as-tu vu?

La sécurité aux abords des écoles, c'est tout d'abord le respect des panneaux de signalisation. C'est une sécurité pour vos enfants.



**Passage pour écoliers**

Vous devez céder le passage au piéton qui s'y engage.



**Signal avancé d'arrêt d'autobus d'écoliers**

Attention aux feux rouges clignotants qui signalent le débarquement d'écoliers.



**Signal avancé d'une zone scolaire**

ou d'un passage pour écoliers.



**Passage pour piétons**

Vous devez céder le passage au piéton qui s'y engage.



**Limite de vitesse autorisée**

Elle peut être fixée à 30 km/h ou à 50 km/h, selon le cas.



**Début d'une zone scolaire**

La couleur jaune-vert des panneaux est liée à la notion de danger et est spécifique aux zones scolaires.

À l'Harricana, c'est **78** autobus, minibus et berlines qui parcourent chaque jour plus de **6 900 km** afin d'offrir le transport scolaire à plus de **2 650 élèves**.

# Quelques informations utiles

**Informations générales:** Pour des renseignements au sujet des parcours et des arrêts d'autobus visiter le Portail Parent dans la tuile Dossier, cliquer Transport ou communiquer par téléphone avec le Service du transport scolaire au 819 732-6561 au poste 1 (2242 ou 2233).

- Nous vous rappelons que, depuis 2015, les changements sporadiques d'autobus ne sont pas autorisés au Centre de services scolaire Harricana, sauf exception pour un cas d'urgence.
- Il est exigé, pour les parents concernés, de fournir un horaire mensuel (idéalement annuel) pour les élèves qui ont une 2<sup>e</sup> adresse (en garde partagée ou garderie privée).
- L'équipe du transport scolaire ne gère que deux adresses par élève.
- Le transport scolaire demeure gratuit.

**Déménagement:** Tout élève qui déménage ou change d'adresse doit en informer immédiatement le secrétariat de son école et le service du transport 48 heures à l'avance.

**Handicap:** Lorsqu'un élève est atteint d'un handicap temporaire (ex. béquilles) ou qu'il change temporairement de domicile, le transport de cet élève devient la responsabilité des parents. Toute demande de transport pour des raisons médicales doit être accompagnée d'un certificat médical et présentée à l'école par les parents.

**Accessibilité au transport scolaire** : Le transport est accordé normalement à tous les élèves éligibles, selon l'information donnée lors de leur inscription à l'école. Le Centre de services scolaire reconnaît, aux fins d'éligibilité au transport scolaire, un lieu unique de domicile pour tout élève, soit celui utilisé pour déterminer l'établissement fréquenté. Le droit du choix de l'école ne permet pas d'exiger le transport scolaire.

**Mesures disciplinaires** : Lorsqu'un billet de discipline est remis à l'élève, cela permet aux parents de prendre connaissance de la situation, de rencontrer leur enfant pour discuter et tenter d'améliorer sa conduite. À la prochaine offense, l'élève sera suspendu du transport scolaire. Comme la présence de l'enfant à l'école demeure obligatoire, son transport sera sous l'entière responsabilité des parents.

**Responsabilités** : Les parents sont responsables du comportement de leur enfant aux arrêts et à l'intérieur de l'autobus. En tout temps, avant l'arrivée de l'autobus, votre enfant doit être prêt à monter à bord. Les parents sont aussi responsables de tout dommage causé à un autobus par leur enfant. Dans ce dernier cas, tous frais de réparation résultant de dommages causés dans un véhicule scolaire est facturé (par le transporteur) à la personne ou aux personnes responsables des dommages.

**Transport de bagages** : Les équipements sportifs ne sont pas autorisés, sauf pour les patins munis de protecteurs de lame et déposés dans un sac résistant. **La dimension maximale autorisée** pour tout bagage est de 27 cm de largeur, 59 cm de longueur et 33 cm de hauteur, incluant les instruments de musique.



**La politique relative au transport scolaire est disponible sur le portail du Centre de services scolaire Harricana au [www.csharricana.qc.ca](http://www.csharricana.qc.ca)**

Pour des élèves en sécurité

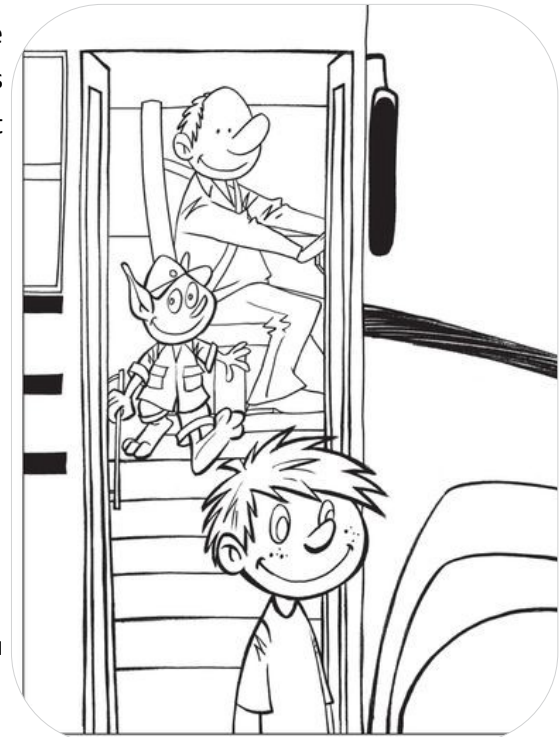
# LES CONDUCTEURS SONT MAÎTRES À BORD

En effet, transporter plus d'une cinquantaine d'élèves débordant d'énergie, tout en leur assurant un voyage sécuritaire, est parfois un défi de taille. Leur tâche exige de la patience et une vigilance constante. Pour faciliter la tâche, tous les passagers doivent respecter les règlements à l'Annexe 4 de la Politique relative au Transport scolaire.

## Les conducteurs d'autobus sont essentiels

et doivent aussi respecter des règles strictes de sécurité :

- ✓ S'assurer que les élèves restent assis jusqu'à l'arrêt complet du véhicule;
- ✓ Actionner les feux intermittents et ouvrir la porte;
- ✓ Inciter les élèves à la prudence avant de traverser devant leur autobus;
- ✓ Vérifier la circulation et donner le signal de traverser;
- ✓ Klaxonner en cas de danger;
- ✓ Respecter le code de la sécurité routière et les lois et règlements du Ministère des transports et du CSSH.



# La sécurité

## ÇA REGARDE TOUT LE MONDE



**Bilan routier**

### Saviez-vous que?

Le dépassement d'un autobus scolaire dont les **FEUX ROUGES** intermittents clignotent expose le conducteur à l'inscription de 9 points d'inaptitudes à son dossier de conduite et à une amende de 200 \$ à 300 \$. D'autres frais peuvent aussi s'ajouter.



Ensemble, continuons à maintenir un excellent bilan routier!

Chaque jour, le transport scolaire permet le déplacement de **534 824** écoliers avec plus de **10 642** véhicules scolaires sur les routes du Québec matin et soir. Cela veut dire **941 072** kilomètres parcourus chaque jour.

Le transport scolaire a toujours constitué un des moyens de transport le plus sécuritaire. Le nombre d'accidents et de victimes qui y est associé a nettement diminué au cours des dernières années.

### LA VIGILANCE —UNE AFFAIRE DE TOUS!

- ✓ Informer le Service du transport scolaire de tout problème qui concerne la sécurité des élèves, en précisant le numéro de l'autobus, la date, l'heure et l'endroit. Il peut arriver, dans des situations exceptionnelles, qu'il soit plus opportun de communiquer avec la direction de l'école ou la police.

# En cas d'intempéries

En raison de certaines conditions météorologiques (températures excessives causées par le froid, la neige, la pluie verglaçante, le brouillard, le vent, etc.), le centre de services scolaire peut décider de retarder ou annuler la circulation des autobus scolaires sur son territoire afin d'assurer au maximum la sécurité des élèves.

## Critères d'évaluations des situations :

- ✓ Pluie verglaçante et routes très glissantes ;
- ✓ Neige continue et pronostic de tempête avec routes carrossables au moment de la prise de décision ;
- ✓ Tempête de neige et routes impraticables ;
- ✓ Température moyenne sur le territoire de la commission scolaire inférieure à  $-35^{\circ}\text{C}$  ;
- ✓ Facteur de froideur du vent inférieur à  $-48^{\circ}\text{C}$  ;
- ✓ Visibilité nulle ou presque nulle ;
- ✓ Tout cas de force majeure.

**IMPORTANT:** Il demeure primordial que les parents prévoient une mesure d'urgence avec leur enfant lors des journées d'annulation ou de retard du transport scolaire afin que l'enfant puisse bénéficier d'un encadrement sécuritaire en cas d'absence des parents.

## Retard ou annulation du transport scolaire

- ✓ Les écoles et les services de garde demeurent ouverts et le personnel est sur place.
- ✓ Cette prise de décision touche les élèves du préscolaire, primaire, secondaire et en formation professionnelle.



# ECOLIERS

## Comment s'informer lors d'annulation ou retard du transport scolaire?

L'information est disponible dès 6 h 15  
aux endroits suivants :

### Portail web

[www.csharricana.qc.ca](http://www.csharricana.qc.ca)

### Stations radiophoniques

90,7 CHLM - 103,5 PLANÈTE - 105,3 RADIO BORÉALE  
102,7 NRJ - 104,3 CAPITALE ROCK - 100,1 CKAG

### Émissions télévisées

TVA, Radio-Canada et RDI



**Centre  
de services scolaire  
Harricana**

**Québec**

